

Contre - Réforme de l'assurance chômage, le gouvernement persiste .

Bien que retoquée par deux fois par le Conseil d'État, le gouvernement persiste et signe alors que les recours sur le fond ne sont toujours pas examinés. Il s'agit d'un déni de droit.

Ce passage en force démontre l'absence de dialogue social et le mépris affiché pour les organisations syndicales et les organisations de défense des droits des chômeurs.

Ce troisième décret va impacter lourdement les droits des chercheurs d'emploi.

Les modalités de calcul dans le temps en raison des contrats de courte durée et des périodes chômées affecteront les droits qui se traduiront par une baisse des indemnités chômage pour arriver à un résultat catastrophique suivant les évaluations.

Près de 2 millions de personnes verront leurs allocations baisser en moyenne de 17 % ; voire une baisse drastique de l'ordre de 40 % pour 400 000 d'entre elles.

L'UNEDIC entend ainsi réaliser des économies de l'ordre de 2 à 3 milliards sur le dos de qui ? Non pas sur le dos des employeurs qui refusent le « bonus/malus » sur les contrats courts et qui n'est imaginé que pour l'après élections de 2022, mais sur le dos des précaires et chômeurs ; toujours les mêmes qui triment et qui voient leurs droits bafoués.

Le déficit abyssal cumulé, 65 milliards fin 2021, de l'UNEDIC résulte de la politique du gouvernement, conforté par les cadeaux faits aux entreprises et à la gestion de la crise



sanitaire qui a affecté les résultats de sécurité sociale.

En réalité, le système paritaire de l'Unédic est mis volontairement en danger. Ce qui pose la question de la survie de l'assurance chômage comme de la protection sociale.

Dans ce contexte pré- électoral, le gouvernement fait montre de son incapacité et d'un autoritarisme qui mène désormais les opposants à sa politique en hôpital psychiatrique.

Cela fait 40 ans que cette crise dure. Et à ce stade ce n'est plus une crise mais l'échec d'un système qu'il faut changer.

De rappeler les revendications d'Agir Ensemble contre Chômage et la précarité (AC !) :

- ▶ Un revenu décent pour toutes et tous, pas inférieur au SMIC, et sans condition.
- ▶ Le partage du temps de travail.
- ▶ La répartition de la richesse produite.
- ▶ La taxation des produits financiers.